

Matières Organiques



La Municipalité de Bolton-Est, dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, fait la promotion du compostage domestique afin de:

- Récupérer 100 % de la matière organique, étant donné que plus de 40 % de nos déchets sont compostables;
- Réduire le nombre de collectes dans les bacs bruns.

Ainsi, la Municipalité de Bolton-Est a décidé de mettre en place un programme de subvention pour les composteurs domestiques et les biodigesteurs domestiques.

Subvention pour favoriser l'achat d'un composteur et d'un biodigester domestique

- La subvention accordée par la Municipalité est de :
 - 50% jusqu'à un maximum de soixante dollars (60 \$) pour l'achat d'un (1) composteur domestique;
 - 50% jusqu'à un maximum de soixante dollars (60 \$) pour l'achat d'un (1) biodigester domestique.
- La subvention est accordée uniquement aux propriétaires d'un immeuble résidentiel et aux locataires permanents.
- Une subvention peut être accordée pour un (1) composteur domestique et un (1) biodigester domestique par résidence aux cinq ans.

-_-_-Pour bénéficier de la subvention_-_-_-

La Municipalité de Bolton-Est offre un programme d'achat groupé du cône vert (biodigester domestique). Le prix d'achat inclut la subvention accordée de 60 \$.

[Cliquez ici pour remplir un formulaire de commande.](#)

Vous pouvez aussi acheter vous-même un cône vert ou un composteur domestique chez le détaillant de votre choix et nous [envoyer une demande de remboursement.](#)



Biodigesteur domestique



Le Biodigesteur domestique est un complément au composteur domestique et au bac brun. Son but n'est pas de produire du compost, mais plutôt de transformer les déchets alimentaires et les retourner à la terre.

Où l'installer ?

- Directement sur un sol nivelé et bien drainé, au soleil.

Étapes d'installation :

- Saupoudrer un peu de poudre de bactéries naturelles lors de la première utilisation et en ajouter à l'hiver.
- Nul besoin de brasser, le cône produira très peu de résidus. Ceux-ci peuvent être vidés une fois par année.
- Un cône correctement installé peut digérer environ 11lbs de restes alimentaires par semaine.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Tous les restes alimentaires crus ou cuits : viande, poisson, os, produits laitiers, pain, sachets de thé, café et filtres, coquilles d'œufs, noix, légumes, fruits, etc.

MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus de jardin (gazon, feuilles, branches), papier journal, essuie-tout, serviettes de tables, autres papiers ou cartons, boîtes de pizza, assiettes et verres en carton.

Composteur domestique



Où l'installer ?

- Directement sur un sol nivelé et bien drainé.
- Dans un endroit semi-ombragé, facile d'accès et si possible, près de la sortie d'eau pour en faciliter l'arrosage.

Étapes d'installation :

- Créer une couche de base d'environ 6 pouces de plantes mortes, de feuilles, brindilles ou papier journal mouillés ou humides au fond.
- Ajouter des matières en alternant les couches de matières vertes et brunes. Mettre deux parts de matières brunes pour une part de matières vertes.
- Mélanger le contenu après l'ajout de nouveaux résidus et contrôlez l'humidité. Le contenu devrait ressembler à une éponge essorée. S'il est trop sec, ajouter des matières vertes et au contraire, s'il est trop mouillé, ajouter des matières brunes.
- Couvrir le dessus de terre, de feuilles mortes ou de papier journal déchiqueté.
- Utiliser le compost mûr dans le jardin, sur la pelouse et autour des arbres ou des arbustes.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Matières vertes – fruits, légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé, marc de café, feuilles, gazon, fleurs, plantes et mauvaises herbes, vieux terreau de rempotage
- Matières brunes – papier journal, essuie-tout, serviette en papier, carton déchiqueté, filtre de café, pain, cheveux, poils d'animaux, pâtes alimentaires, riz, céréales, écales de noix, paille ou foin, petites branches, copeaux, granules et sciure de bois, herbe sèche, plantes mortes

MATIÈRES REFUSÉES

- Viande, os, poisson, crustacés, coquillages, produits laitiers, graisses et huiles, cendres, litière d'animaux, essuie-tout enduit de produits chimiques, serviettes hygiéniques, couches et autres produits sanitaires.